: DREETS ARA - CONSEILLER DU SALARIÉ - DEMANDE DE Démarche

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

: DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - Service administration droit du Organisme

travail - Conseiller du salarié

Heure de retour Exemple: 17:00

Identité du (demandeur	
Email		
Civilité		
Nom		
Prénom		
Formulaire		
supportés par les personne	2. 1232-7 du Code du travail, les frais de déplacement et de séjour hors de leur résidence s qualifiées pour l'accomplissement de leur mission, sont remboursés dans les conditions ion en vigueur pour les fonctionnaires de l'État.	
INFORMATION IMPORTAN	te relative au remboursement des frais engages - année en cours	
	de l'année en cours des sommes déclarées au titre du remboursement des frais engagés par era nécessaire de procéder au dépôt de vos déclarations sur le site "Démarches Simplifiées" en cours au plus tard.	
RENSEIGNEMEN	TS SUR LES FRAIS ENGAGES	
barème des frais de déplac ce formulaire accompagné licenciement ou de rupture Veuillez regrouper vo	ngagés par le conseiller sont remboursés par l'État sur la base de l'indemnisation fixée par le cements des fonctionnaires civils. Ce remboursement est effectué par la Dreets à partir de des attestations des salariés établissant la présence du conseiller à l'entretien préalable au conventionnelle, des titres de transport et éventuellement du justificatif de repas. Os demandes de remboursement de frais et les adresser une fois par ant qu'une seule fois la démarche en ligne.	
RENSEIGNEMENTS SUR LE Date d'assistance	S FRAIS ENGAGES POUR ASSISTANCE AUX SALARIES	
Heure de départ Exemple : 08:00		

DREETS ARA - CONSEILLER DU SALARIÉ - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLAC

Formats de pièces-jointes acceptés .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un document justificatif du nombre de kilomètres parcourus
Cliquez sur le lien suivant si vous effectuez une demande de remboursement : https://www.viamichelin.fr/ Pour générer le justificatif, suivre les étapes suivantes : 1/ Choisir a- "lieu de départ" et b- "lieu d'arrivée" 2/ Cliquer sur "rechercher" 3/ Choisir l'itinéraire (le plus court en km) 4/ Choisir "note de frais" 5/ Générer et enregistrer la note de frais : choisir "microsoft print to pdf" ou "voir plus" dans le menu déroulant de l'imprimante pour pouvoir la nommer et l'enregistrer dans l'ordinateur 6/ Fermer "via Michelin" 7/ Retourner sur "démarches simplifiées" 8/ Rechercher le document généré sur l'ordinateur en cliquant sur "parcourir" ou "choisir un fichier" et le joindre sur "démarches simplifiées".
COMMENTAIRES EVENTUELS
Nombre de chevaux du véhicule utilisé Pour information, modalités de calcul des frais : 5 CV et moins : 0,32 € du kilomètre 6 et 7 CV : 0,41 € du kilomètre 8 CV et plus : 0,45 € du kilomètre. Indiquer le nombre de chevaux du véhicule utilisé.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Montant des frais en euros - Autres frais (SNCF, métro, péage, repas)
Joindre la ou les pièces justificatives obligatoires selon les frais engagés. Toute pièce justificative manquante fera l'objet d'une réclamation de notre part et entrainera de fait un retard dans le remboursement de vos frais. Attention! tous vos justificatifs concernant ces autres frais doivent être regroupés dans un document unique qui doit être inséré dans cet espace. Chaque justificatif doit être lisible et faire apparaître le montant engagé.
Date d'assistance
Heure de départ Exemple : 08:00
Heure de retour Exemple : 17:00
Formats de pièces-jointes acceptés .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

DREETS ARA - CONSEILLER DU SALARIÉ - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACE Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un document justificatif du nombre de kilomètres parcourus Cliquez sur le lien suivant si vous effectuez une demande de remboursement : https://www.viamichelin.fr/

Pour générer le justificatif, suivre les étapes suivantes : 1/ Choisir a- "lieu de départ" et b- "lieu d'arrivée" 2/ Cliquer sur "rechercher" 3/ Choisir l'itinéraire (le plus court en km) 4/ Choisir "note de frais" 5/ Générer et enregistrer la note de frais : choisir "microsoft print to pdf" ou "voir plus" dans le menu déroulant de l'imprimante pour pouvoir la nommer et l'enregistrer dans l'ordinateur 6/ Fermer "via Michelin" 7/ Retourner sur "démarches simplifiées" 8/ Rechercher le document généré sur l'ordinateur en cliquant sur "parcourir" ou "choisir un fichier" et le joindre sur "démarches simplifiées". **COMMENTAIRES EVENTUELS** Nombre de chevaux du véhicule utilisé Pour information, modalités de calcul des frais : 5 CV et moins : 0,32 € du kilomètre 6 et 7 CV : 0,41 € du kilomètre 8 CV et plus : 0,45 € du kilomètre. Indiquer le nombre de chevaux du véhicule utilisé. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Montant des frais en euros - Autres frais (SNCF, métro, péage, repas...) Joindre la ou les pièces justificatives obligatoires selon les frais engagés. Toute pièce justificative manquante fera l'objet d'une réclamation de notre part et entrainera de fait un retard dans le remboursement de vos frais. Attention! tous vos justificatifs concernant ces autres frais doivent être regroupés dans un document unique qui doit être inséré dans cet espace. Chaque justificatif doit être lisible et faire apparaitre le montant engagé. Date d'assistance Heure de départ Exemple: 08:00 Heure de retour Exemple: 17:00 Formats de pièces-jointes acceptés .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un document justificatif du nombre de kilomètres parcourus

3/5

DREETS ARA - CONSEILLER DU SALARIÉ - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLAC Cliquez sur le lien suivant si vous effectuez une demande de remboursement :
https://www.viamichelin.fr/ Pour générer le justificatif, suivre les étapes suivantes :
1/ Choisir a- "lieu de départ" et b- "lieu d'arrivée" 2/ Cliquer sur "rechercher"
3/ Choisir l'itinéraire (le plus court en km)
4/ Choisir "note de frais" 5/ Générer et enregistrer la note de frais : choisir "microsoft print to pdf" ou "voir plus" dans le menu déroulant de
l'imprimante pour pouvoir la nommer et l'enregistrer dans l'ordinateur 6/ Fermer "via Michelin"
7/ Retourner sur "démarches simplifiées"
8/ Rechercher le document généré sur l'ordinateur en cliquant sur "parcourir" ou "choisir un fichier" et le joindre sur "démarches simplifiées".
COMMENTAIRES EVENTUELS
Nombre de chevaux du véhicule utilisé
Pour information, modalités de calcul des frais :
5 CV et moins : 0,32 € du kilomètre 6 et 7 CV : 0,41 € du kilomètre
8 CV et plus : 0,45 € du kilomètre. Indiquer le nombre de chevaux du véhicule utilisé.
indiquer le nombre de chevaux du verticule utilise.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Montant des frais en euros - Autres frais (SNCF, métro, péage, repas)
Joindre la ou les pièces justificatives obligatoires selon les frais engagés.
Toute pièce justificative manquante fera l'objet d'une réclamation de notre part et entrainera de fait un retard dans le remboursement de vos frais.
Attention! tous vos justificatifs concernant ces autres frais doivent être regroupés dans un document unique qui doit être inséré dans cet espace. Chaque justificatif doit être lisible et faire apparaître le montant engagé.
etre insere dans cet espace. Chaque justificatif doit etre lisible et faire apparaitre le montant engage.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre votre RIB
RIB en cours de validité (le RIB doit être identique à celui déjà transmis au préalable à votre UD).
DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Attestation du salarié Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'accompagnement
Si vous devez joindre plusieurs attestations, cliquez à chaque fois sur la mention ajouter un élément pour "Attestation du salarié".
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'accompagnement
Si vous devez joindre plusieurs attestations, cliquez à chaque fois sur la mention ajouter un élément pour "Attestation du salarié".
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'accompagnement

DREETS ARA - CONSEILLER DU SALARIÉ - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLAC

Si vous devez joindre plusieurs attestations, cliquez à chaque fois sur la mention ajouter un élément pour "Attestation du salarié".

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci []. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : articles D. 1232-7 du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation), contactez l'adresse suivante : ara.dpd@dreets.gouv.fr. À noter : - Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande - En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité - J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).
Cochez la mention applicable Oui
Non
Données personnelles Mes informations personnelles ne seront pas transmises à des tiers.